

TERRIENNES

[Féminismes](#) [Violences faites aux femmes : féminicides, coups, viols et autres agressions sexuelles](#)

Viol sous drogue ou GHB : la soumission chimique, un fléau peu reconnu



© Lydia Menez

31 DÉC 2019 Mise à jour 31.12.2019 à 14:47 par [Terriennes](#), [Lydia Menez](#)

GHB, tranquillisants, somnifères... Ces substances sont utilisées pour provoquer confusion et trou noir chez celles (et ceux) qui les ingèrent à leur insu. Versées dans un verre au cours d'une soirée, elles permettent à des agresseurs d'abuser sexuellement de leurs victimes, sans qu'elles en gardent le moindre souvenir. Un fléau connu mais difficilement quantifiable. Témoignage.

"C'était pendant le week-end d'intégration de mon école de commerce. Ces week-ends sont régulièrement organisés pour que tout le monde fasse connaissance. Le samedi soir avait lieu la première soirée. Je me souviens avoir bu un verre ou deux. Après, c'est le trou noir complet jusqu'au petit matin. Je n'ai absolument aucun souvenir de ce qui s'est passé après minuit. J'avais 19 ans." Ce récit, Emma ne le raconte pas. Ni à sa psy, ni aux personnes qu'elle fréquente. Elles sont pourtant nombreuses à avoir vécu une situation similaire, [comme en témoignent récemment plusieurs étudiantes de l'université de Laval](#).*

INFO

La docteure Samira Djezzar, qui dirige le Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance (CEIP) à l'hôpital Fernand-Widal de Paris, décrit ce qu'a subi Emma comme un viol par "soumission chimique". La soumission chimique est "l'administration à des fins criminelles ou délictuelles d'une substance psychoactive à l'insu de la victime". Souvent pratiquée dans les milieux festifs, la méthode consiste à glisser un médicament ou un stupéfiant dans le verre d'autrui pour en abuser. "Les effets des médicaments sont démultipliés par l'alcool ou la drogue, qui vont bon train dans les soirées", explique Samira Djezzar.

Le mythe du GHB

Dans les médias et la culture populaire, la soumission chimique est associée au GHB, qu'on surnomme communément "drogue du viol". Cette substance était utilisée à l'origine pour anesthésier les patients lors d'interventions chirurgicales. Elle est classée stupéfiant illicite depuis le début des années 2000. "Le GHB est surtout répandu aux États-Unis", constate le docteur Marc Deveaux, responsable d'un laboratoire d'analyses de toxicologie médico-légales. "Il y a un problème avec les séries télé américaines, dans lesquelles le GHB est souvent utilisé pour commettre des viols. Les producteurs véhiculent un modèle qui est repris bêtement par les séries policières françaises, alors que les États-Unis et la France sont deux mondes différents."

En France, quand on veut soumettre quelqu'un chimiquement, il suffit d'ouvrir l'armoire à pharmacie et de prendre les tranquillisants qui traînent.

Samira Djezzar, directrice du Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance (CEIP) à l'hôpital Fernand-Widal de Paris

En 2017, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a recensé 462 cas de soumission chimique en France. Parmi eux, seules trois personnes ont été intoxiquées au GHB. "En France, quand on veut soumettre quelqu'un chimiquement, il suffit d'ouvrir l'armoire à pharmacie et de prendre les tranquillisants qui traînent", détaille Samira Djezzar. Facilement accessible sur ordonnance, cette famille regroupe des médicaments bien connus tel que le Xanax, le Lexomil, le Valium, le Stilnox, etc. Les effets ressentis sont semblables à ceux du GHB. "Ils ont des propriétés anxiolytiques et hypnotiques. Certains occasionnent également une perte de mémoire", dit Marc Deveaux. Selon l'ANSM, ces derniers représentent 41% des substances utilisées dans les cas de soumission chimique en 2017.

Des substances difficilement détectables

Emma se doute qu'elle a été droguée, mais elle n'en aura jamais la preuve. Les tests effectués à l'hôpital n'ont rien révélé.

"On peut détecter les tranquillisants jusqu'à dix jours dans les urines, mais le GHB seulement pendant dix à douze heures", note Marc Deveaux. Passé ce délai, une autre méthode est pratiquée : l'analyse séquentielle des cheveux. Entre six et huit semaines après les faits, on prélève trois mèches qui seront inspectées. "Attention, il faut absolument bannir les analyses faites dans les laboratoires qui ne sont pas compétents pour ce type de démarches très spécialisées", alerte-t-il.

On m'a déconseillée de porter plainte. On m'a dit que je n'avais pas de preuve de non-consentement, que j'allais devoir me battre pendant des années sans aucune garantie.

Emma

Encore faut-il avoir porté plainte pour être dirigé vers une unité médico-légale apte à réaliser ces tests. Personne n'a orienté Emma. "On m'a déconseillé de porter plainte. On m'a dit que je n'avais pas de preuve de non-consentement, que j'allais devoir me battre pendant des années sans aucune garantie. J'ai préféré mettre cette histoire sous le tapis et essayer de passer à autre chose. Je me sentais très se coupable."

INFO

culpabilité, mais cette culpabilité est "décuée en cas de soumission chimique. Parce que les femmes savent qu'elles ont bu ou pris des drogues, elles se disent que c'est de leur faute. Vu qu'elles ne se souviennent pas, elles ne peuvent pas non plus être certaines de ne pas avoir exprimé leur consentement. Elles s'en doutent, mais n'en ont pas la preuve. Il y a beaucoup de culpabilité liée à cette amnésie. Le black-out augmente la souffrance."

Pendant le reste de mon année scolaire, j'étais vue comme la pute de service, qui boit trop, qui ne sait pas se tenir, celle à cause de qui l'école ne peut plus organiser de soirées.

Emma

Emma a fait l'expérience de ce sentiment d'auto-accusation. "Dans le fond, je me disais que je l'avais mérité, que j'avais dû aguicher les mecs. Je n'étais pas bienveillante avec moi-même." Difficile de l'être lorsque la culpabilité change de camp. "Pendant le reste de mon année scolaire, j'étais vue comme la pute de service, qui boit trop, qui ne sait pas se tenir, celle à cause de laquelle l'école ne peut plus organiser de soirées. La directrice a feint de me soutenir pour ne pas que je porte plainte contre son établissement." Elle avoue avoir mis des années à qualifier de "viol" ce qu'elle a vécu, notamment à cause de la nébuleuse qui entoure son histoire.

Un manque de prévention

Les résultats de l'enquête de l'ANSM montrent une augmentation de 36% des cas de soumission chimique entre 2016 et 2017. "Il y a un réel manque de prévention et un manque de connaissance concernant la soumission chimique", déplore Evelyne Josse. Même son de cloche pour Marc Deveaux : "Les urgences médicales, les médecins généralistes, les gynécologues et les pharmaciens sont très mal informés. C'est un problème de formation pendant les études médicales et pharmaceutiques, ainsi que de formation continue." Les campagnes de prévention du gouvernement sont également chose rare.

"Je vis avec ce traumatisme depuis dix ans, conclut Emma. Ça me bloque dans mon rapport aux hommes et dans ma sexualité. On parle sans arrêt de "lâcher prise", moi je n'y arrive pas. J'ai du mal à faire confiance aux inconnus. Je n'irai par exemple jamais sur une application de rencontres."

L'histoire d'Emma n'est pas sans rappeler celle de Shiori Ito, journaliste japonaise qui raconte dans un livre (*La Boîte noire*, sorti en France en avril 2019) comment elle a été droguée et violée en 2015 par un haut responsable d'une chaîne de télévision nipponne. Un soir, prétextant vouloir lui parler d'opportunités professionnelles, il l'invite à dîner et glisse de la drogue dans son verre. Elle se réveillera quelques heures plus tard dans une chambre d'hôtel à ses côtés. Son témoignage a permis l'émergence du mouvement #MeToo au Japon, pays dans lequel les victimes ne portent que rarement plainte. Mais ce 18 décembre 2019, quatre ans après les faits, le tribunal de Tokyo lui accorde l'équivalent de [27 500 euros de dommages et intérêts](#). Une première dans un pays où Shiori Ito qualifiait elle-même de "suicide social" pour une Japonaise de porter plainte.



Shiori Ito raconte son viol au GHB dans un livre *La Boîte noire*, et fut à l'origine du mouvement #MeToo au Japon.
©AP Photo/Mari Yamaguchi

En France, le cas d'une jeune femme droguée et violée pendant le festival de musique Hellfest au cours de l'été 2019 a fait la Une. Son témoignage est devenu viral sur les réseaux sociaux. "J'en suis à ma deuxième bière, donc très lucide. (...) mais je sens rapidement que quelque chose ne va pas. J'ai le coeur qui s'accélère, des nausées accompagnées de sueurs froides importantes. En fait, je dégouline", écrit-elle dans un message Facebook. Elle racontera ensuite qu'un festivalier l'a emmenée dans une tente pour l'agresser. Postant une description physique de celui-ci sur Facebook, elle lance un appel à témoins pour tenter de l'identifier. La direction du Festival répondra qu'elle a mis en place les moyens de lutter contre ce phénomène, sans pour autant parvenir à retrouver trace de l'agresseur.



Hellfest Productions @hellfestopenair · 2 juil. 2019

Communiqué officiel au sujet des faits d'agression sexuelle subis par une festivalière qui s'est exprimée sur les réseaux sociaux le



elle. A noter que son compte Facebook est désormais bloqué, suspendu à sa demande donc inaccessible.

Les pass donnant accès au festival étant nominatifs, nous avons tenté de rechercher son nom dans notre base de données, là aussi, sans succès.

Depuis 2016, le festival dispose d'un système de vidéo surveillance très performant de jour comme de nuit. Équipé d'une vingtaine de caméras, ce dispositif nous permet de filmer avec grande précision l'ensemble du site, ainsi que le Metal Corner et l'entrée du camping. L'ensemble des images en notre possession a été visionné avec attention et ce dans une large tranche horaire correspondant au récit de cette festivalière. Nous n'avons pas trouvé d'images susceptibles de nous servir de preuves à la fois. Nous demandons donc à cette festivalière de prendre contact avec les services de gendarmerie ou le Procureur de la République dans les plus brefs délais. Afin que toute la lumière soit faite sur cette histoire, il est indispensable qu'une plainte soit déposée. Les faits évoqués sont trop graves pour restés impunis.

Nous aimerions également rappeler aux différents médias qui se sont fait l'écho de cette histoire qu'ils ont pour devoir de ne publier seulement les informations dont l'origine est connue et si nécessaire, de les accompagner des réserves qui s'imposent. De véritables professionnels du journalisme se doivent d'attendre que des faits tangibles soit réellement constatés et qu'ils soit corroborés par une enquête de Gendarmerie ou de Police, avant de titrer sur des faits aussi graves et irréversibles pour l'image d'un événement. Et plus largement pour

 HPA 🐾
@intime_idante

Vous me décevez. Vous remettez en cause sa parole c'est honteux

131 19:28 - 2 juil. 2019

[27 personnes parlent à ce sujet](#)

Des outils pour se protéger

Pour éviter l'intrusion d'un médicament dans une boisson, deux New-Yorkaises viennent d'inventer *My Cup Condom*, un film de latex à enfiler sur le verre et qui en épouse parfaitement les contours.

Publié par My Cup Cond...
397 vues

Autre initiative, autre concept : "undercover Colors", un vernis à ongles inventé par quatre étudiantes qui, une fois trempé dans le verre, change de couleur en présence de substance chimique.



© Undercover Colors

Les conseils des spécialistes sont simples, mais ils peuvent sauver. Il faut de préférence rester en groupe, avoir un "Sam" (un.e membre du groupe qui ne boit pas et qui est désigné.e pour conduire et ramener ses ami.e.s, ndlr), éviter les mélanges alcool/cannabis, ne pas quitter son verre des yeux, ne pas accepter de verre de la part d'un inconnu, et le plus important : en parler pour libérer la parole.

* le prénom a été changé

À lire également dans Terriennes :

- ▶ [Harcèlement dans les bars, concerts, discothèques : les anges gardiens de la nuit](#)
- ▶ [Exposition "Que portais-tu ce jour là ?" Non, l'habit ne fait pas le viol](#)
- ▶ ["Elle l'a bien cherché" : le film qui suit le parcours judiciaire des femmes violées en France](#)
- ▶ [France : le nombre de plaintes pour agression sexuelle explose](#)
- ▶ [#MeToo au Japon : une victoire contre l'oubli pour Shiori Ito](#)

Terriennes Lydia Menez

Mise à jour 31.12.2019 à 14:47

Plan du site